

# National J 80 2021

## AVIS DE COURSE

Pornic – du Samedi 30 au Lundi 1<sup>er</sup> Novembre 2021

**Autorité Organisatrice :**

Club Nautique de Pornic – Port de la Noëveillard – 44210 PORNIC – FRANCE

Téléphone : 02 40 82 34 72 - International : 00 33 2 40 82 34 72

Email : [infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com)

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV.
- 1.5. Les Règles Spécifiques Offshore (ORS) catégorie 5.
- 1.6. La jauge et le règlement de la Classe J80. L'épreuve est déclarée « Open ». Le barreur et le skipper doivent être membre de la Classe à jour de leur cotisation 2018.
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte exclusivement aux bateaux de la classe monotype J80 en règle avec leur Association de Classe pour 2021.

Chaque concurrent devra présenter son PASS Sanitaire à la confirmation des inscriptions

- 3.1. **Les pré-inscriptions se font uniquement en ligne** par le skipper, sur notre site [www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com) avec le paiement en ligne. L'admissibilité à la régata devra être validée par la classe.

La fiche d'inscription complète, avec tous les renseignements du reste de l'équipage devra être parvenue par mail à [infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com).

#### Les frais d'inscriptions couvrent :

1. L'organisation de la course
2. La taxe d'amarrage au port de plaisance de la Noëveillard (du vendredi 29 octobre au 1<sup>er</sup> Novembre 2021)
3. Le grutage du bateau
4. Stockage de la remorque
5. Le repas des équipages du **dimanche soir** pour chaque équipier

#### **3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :

- leur **licence Club FFVoile avec la mention Compétition** (ou une licence Adhésion ou Pratiquant accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

#### **3.5.** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### **4. DROIT A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : **195 €**.

**Sur réservation auprès du club organisateur : grutages**

**Date limite des inscriptions : Le 20 Octobre 2021.**

Majoration de 50€ pour les inscriptions reçues **après le 20 octobre 2021 (245 €)**

#### **5. PROGRAMME**

##### **J – 1 : Vendredi 29 Octobre 2021**

**Pleine mer : 12h10**

**Coefficient 28**

9h à 19h	Confirmations des inscriptions
9h à 15 h	Mise à l'eau des bateaux au Vieux Port, Quai de l'Herminier
14h à 17h	Entraînement proposé par la Classe J80 Jauge des voiles au CNP
18h	Buvette au CNP

##### **Jour 1 : Samedi 30 Octobre 2021**

**Pleine mer : 13h39**

**Coefficient 32**

8h à 12 h	Confirmation des inscriptions
9h à 12h	Mise à l'eau des bateaux au Vieux Port, Quai de l'Herminier
13 h	Briefing des skippers
14h30	Mise à disposition + courses à suivre.
18h	Buvette au CNP

Changement d'heure de UTC+2 à UTC+1

##### **Jour 2 : Dimanche 31 Octobre 2021**

**Pleine mer : 13h34**

**Coefficient 45**

11 h Mise à disposition + courses à suivre  
18h Buvette au CNP  
19h30 Repas des équipages à la salle du Val St Martin

### Jour 3 : Lundi 1<sup>er</sup> Novembre 2021

Pleine mer : 14h15

Coefficient 62

9h30 Mise à disposition + courses à suivre  
Pas de signal d'attention après 12h30.  
13h à 17h Sortie d'eau à suivre de la dernière manche, par ordre d'éloignement, au Vieux Port, Quai de l'Herminier  
15 heures Remise des prix au CNP (à confirmer)

#### 5.1. Jauge et contrôle :

Vendredi 29 Octobre 2021 à partir de 18h pour les voiles. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement. L'inscription à la jauge des voiles devra impérativement se faire sur le site de la classe <http://www.classej80france.com/> ou auprès de son président [president@classej80france.com](mailto:president@classej80france.com).

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du Vendredi 29 Octobre 2021.

#### 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit (banane) avec dog-leg.

#### 8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

Le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses

#### 9. OCCUPATION DES ESPACES

##### 9.1. Port de plaisance de la Noëveillard (YCIP)

Une zone d'amarrage au ponton réservée pour toute la durée de la course. L'accueil se fera sur les pontons G et H.

En dehors de ces dates, prendre contact avec la capitainerie pour avoir une place à flot : 02.40.82.05.40

Rappel : les bateaux doivent rentrer et sortir du port au moteur.

##### 9.2. Quai de L'Herminier au Vieux Port

Zone d'attente, de mâtage/démâtage (avec chèvre personnelle) et de grutages des voiliers J80 : Mises à l'eau et sorties d'eau à la grue, à l'élingue de levage.

Le moteur doit être en place à la mise à l'eau, pour rejoindre le port de plaisance.

##### 9.3. Parking en herbe, avenue Maréchal Juin

Espace réservé au stationnement des remorques et des véhicules de concurrents pour la durée de l'épreuve.

**Les remorques sont à déposer au parking de l'avenue du Maréchal JUIN à Pornic, après la mise à l'eau des bateaux.** (Plan de situation sur le site du C.N.P.)

L'accès des voitures au port de plaisance est autorisé pour la dépose des équipiers et du matériel, **les voitures doivent être stationnées à l'extérieur du port dans le parking réservé, avenue du Maréchal Juin** (zone réservée et matérialisée par des barrières et affichage de l'arrêté municipal).

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. PRIX

La remise des prix aura lieu au Club Nautique de Pornic.

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le skipper d'un bateau autorise l'autorité organisatrice, la Classe J 80 et leurs sponsors, et au nom de tous les membres de son équipage, à montrer à tout moment, avant et après l'épreuve, des images statiques ou dynamiques et autres reproductions où son équipage apparait, et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à l'épreuve.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Club Nautique de Pornic

Port de plaisance de la Noëveillard

44210 PORNIC – France

Tél. : 02 40 82 34 72

International : 00 33 2 40 82 34 72

E-Mail : [infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com)

Site : [www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com)

Pour les renseignements techniques, Association des J 80 : <http://www.classej80france.com>

### HEBERGEMENTS

Office de tourisme de Pornic : [www.ot-pornic.fr](http://www.ot-pornic.fr)

### RESTAURATION

Paniers-repas possibles au tarif de **8,50 €**, à commander à l'inscription (cf Fiche inscription) et à régler en ligne. Il ne sera pas possible de commander de paniers repas le jour même.

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

### APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)